



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

céréales

Question écrite n° 44251

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la commercialisation des céréales. La campagne de commercialisation des céréales de la moisson 2007 avait été marquée par la flambée des prix mais aussi, on l'oublie très vite, celle des matières premières. Souvent pris en exemple le prix du blé avait atteint des records historiques à près de 280 euros/tonne au printemps 2008. Les prévisions mondiales 2008 amènent à une récolte record. Les statistiques sont revues régulièrement à la hausse ce qui accentue la déprime des marchés. En France, la production est en progression de 22 % par rapport à l'an dernier. Dans un contexte économique mondial perturbé, la valorisation de la récolte 2008 prend le chemin inverse de celui de la campagne précédente. Les agriculteurs vivent un véritable retournement de situation avec un prix du blé qui a été plus que divisé par deux en quelques mois. Il se situe actuellement autour de 125 euros/tonne soit 10 % en dessous des cours de 2006. Il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin de soutenir les exploitations céréalières par le biais d'une véritable politique de soutien à la recherche afin de maintenir la compétitivité et la performance agro-environnementale de nos exploitations.

Texte de la réponse

Le prix des céréales a atteint des niveaux élevés lors des campagnes 2006/2007 et surtout 2007/2008. Depuis lors, il a retrouvé des niveaux plus modérés, même si la campagne 2008/2009 sera vraisemblablement comme les deux précédentes, supérieure aux seuils connus lors des années 2000 à 2005. Par ailleurs, les coûts de production se sont trouvés soumis aux variations des intrants à base, notamment, de matières premières énergétiques. Ces évolutions renforcent la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles pour progresser encore vers la voie d'une agriculture conciliant la performance économique et écologique. Ces objectifs sont au coeur du plan « Objectif Terre 2020 » que le ministère de l'agriculture et de la pêche vient de publier. Ils sont repris dans les priorités des organismes de recherche, parmi lesquels l'INRA et le CEMAGREF. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la pêche a en charge l'animation et le financement des actions des instituts techniques, dont il assure également la qualification au titre de la politique de développement rural. À cet égard, la compétitivité des filières et l'amélioration de la performance environnementale des exploitations figurent dans les actions et les thèmes prioritaires de l'ACTA et du réseau des instituts techniques associés (ARVALIS, CETIOM,...), au titre du contrat d'objectifs 2009-2013.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44251

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2446

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4213